

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SERRES-MORLAAS**  
**DU 03.04.2024**

L'an **deux mille vingt-quatre, le 03 avril**, à 10 heures, sur convocation transmise le 28 mars 2024, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Serres-Morlaàs, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREGEGERE Pierre, Président.

**Présents :**

M BREGEGERE Pierre, Mme ARDOY Monique, Mme BAUDET Françoise, M LICHANOT Albert Mme RICHEUX Françoise, M SEINE Gérard

**Absente excusée ayant donné procuration :** Mme ALEXANDRE Christine donne procuration à Mme ARDOY Monique

**Absentes excusées :** Mme ARTIGUES Laurence, Mme COMBALBERT Véronique

**Nombre de membres en exercice : 9**

**Nombre de présents : 6**

**Nombre de votants : 7**

Mme ARDOY Monique a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Budget 2024

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2023.

**Délibération n°1 : Approbation du compte de gestion 2023**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil d'Administration en même temps que le compte administratif.

Le Conseil d'Administration, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0**

**Délibération n°2 : Vote du compte administratif 2023**

Le Président s'étant retiré, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M LICHANOT Albert vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement :** 0

## Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 100.00
	Réalisé :	371.00
Recettes	Prévu :	2 100.00
	Réalisé :	371.00

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	00.00
Fonctionnement :	00.00
Résultat global :	00.00

Pour : 6    Contre : 0    Abstention : 0

## Délibération n°3 : Affectation des résultats 2023

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 :	0.00
AFFECTATION (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :	0.00

Pour : 7    Contre : 0    Abstention : 0

## Délibération n°4 : Budget 2024

Le Conseil d'Administration vote les propositions nouvelles pour l'exercice 2024 comme suit :

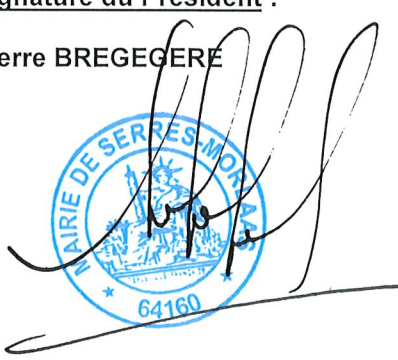


SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	600.00	Produits des services	660.00
Charges de personnel et frais assimilés	160.00	Dotations et participations	1 000
Autres charges de gestion courante	900.00	<i>Total des recettes réelles</i>	<i>1 660.00</i>
<i>Total des dépenses réelles</i>	<i>1 660.00</i>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 660.00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 660.00</b>		

Pour : 7    Contre : 0    Abstention : 0

## Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées 72/2024 à 75/2024.

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Pierre BREGEGERE</p>  	<p><u>Signature de la secrétaire de séance :</u></p> <p>Monique ARDOY</p> 
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------